

René et Madeleine Progin
Route des Chênes 51
1727 Corpataux

RECOMMANDÉ

Service des constructions
et de l'aménagement
Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Corpataux, le 14 juin 2024

Concerne : Opposition au projet PSEM, commune Gibloux secteur 2236.02

Madame, Monsieur,

Choqués, nous apprenons par le biais de La Liberté que notre maison va être soit rayée de la carte, soit que nous allons nous retrouver avec une gravière à 23 mètres de notre chambre à coucher.

Nous trouvons simplement scandaleux cette façon de faire sans avoir pris aucun contact ou au minimum informé au préalable les personnes concernées. Si nous n'avions pas été abonné au journal nous n'en aurions rien su.

Cela fait montre de votre part d'un non-respect de la propriété privée et d'une absence regrettable de savoir-vivre.

Par le fait de votre PSEM vous venez également de déprécier la valeur de notre immeuble. En effet personne ne va acheter une maison qui sera soit démolie, soit se retrouvera pratiquement dans une gravière.

Par cette lettre **nous nous opposons formellement** à votre projet, et vous réclamons le versement d'une indemnité pour la dépréciation irrémédiable que viennent de subir nos immeubles.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Madame, Monsieur, nos salutations.

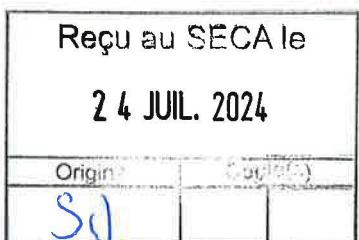
Copie pour infos : Commune de Gibloux



A handwritten signature in black ink, consisting of two stylized initials 'R' and 'M' followed by the name 'Progin'.

René et Madeleine Progin
Route des Chênes 51
1727 Corpataux

RECOMMANDÉ



Service des constructions
et de l'aménagement
Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Corpataux, le 23 juillet 2024

Concerne : Opposition au projet PSEM, commune Gibleux secteur 2236.03
Le Chaney – Gros Chêne

Madame, Monsieur,

Nous sommes totalement opposés à votre plan sectoriel en ce qui concerne le secteur susmentionné, que ce soit pour la variante 1 ou la variante 2.

Dans la version variante 1 notre immeuble est rayé de la carte. Comme nous ne sommes pas vendeur et que vous ne pouvez pas nous exproprier cette version n'a donc plus de raison d'être.

Dans la variante 2 nos chambres se retrouveraient à 23 mètres de la gravière ce qui est tout à fait impossible à supporter. Notre existence même serait alors en péril tant physique (poussières et bruit) que psychique (burn-out). Nous mettrions alors tout en œuvre pour empêcher cette réalisation.

Nous connaissons déjà de fortes nuisances engendrées par la gravière actuelle, et ce bien qu'elle se trouve à plus de 300 m de notre lieu de vie, alors qu'en serait-t-il à 23 mètres.

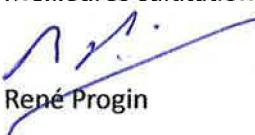
Nous tenons à vous faire remarquer que parmi vos critères d'évaluation (discutables) vous avez oublié un élément capital. En effet depuis plus de 25 ans deux espèces d'oiseaux protégés aux niveau national, le faucon crécerelle ainsi que la chouette effraie nichent dans notre maison. Cela est documenté par la société fribourgeoise d'ornithologie. Ces oiseaux se nourrissent de rongeurs dans le périmètre de leurs nids, soit exactement sur le secteur en question qui est leur terrain de chasse. Ce projet ferait disparaître à coup sûr ces oiseaux de cet endroit.

Nous demandons donc de renoncer à ces deux variantes, et ce de manière définitive.

En effet si régulièrement (tous les dix ans) un tel projet est à nouveau proposé cela crée une dépréciation énorme et définitive de notre immeuble, personne ne souhaiterait acheter une maison qui peut se retrouver dans ou en bordure d'une gravière.

Si ce n'est pas définitif nous réclamons d'ores et déjà une indemnité au minimum de 50% de la valeur de l'immeuble.

Meilleures salutations


René Progin


Madeleine Progin

Copie pour infos : Commune de Gibleux

René et Madeleine Progin
Route des Chênes 51
1727 Corpataux

RECOMMANDÉ

Reçu au SECA le		
31 JUIL. 2024		
Original	Copie(s)	
SJ		

Service des constructions
et de l'aménagement
Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Corpataux, le 30 juillet 2024

Concerne : Opposition au projet PSEM, commune Gibloux secteur 2236.03
Le Chaney – Gros Chêne
Complément à notre courrier

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir ci-joint une copie de la lettre du Cercle Ornithologique de Fribourg qui mentionne un élément primordial totalement absent de vos critères d'évaluations.

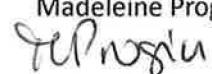
Cela prouve que vos critères laissent à désirer. En effet on peut se poser la question si avec nos peux de connaissances on voit que des espèces figurant sur la **Liste Rouge** des espèces menacées en Suisse ne sont pas prises en compte quelle valeur peut-on accorder à vos critères d'évaluation.

Meilleures salutations

René Progin



Madeleine Progin



Annexe : lettre du Cercle Ornithologique

Copie pour infos : Commune de Gibloux

Fribourg, le 24.07.2024

Monsieur et Madame
René et Madeleine Progin
Route des Chênes 51
1727 Corpataux

Concerne : Oiseaux nicheurs à la route des Chênes 51 , 1727 Corpataux

Monsieur et Madame Progin,

Par la présente je tiens à confirmer la présence et la nidification régulière de rapaces nocturne et diurne sur votre propriété à Corpataux, aux coordonnées géographiques : 2 573 326 / 1 176 289

Il s'agit de :

l'Effraie des clochers, espèce potentiellement menacée, c'est une espèce prioritaire pour une conservation ciblée ; figure sur la Liste Rouge des espèces menacée en Suisse. (Source Station ornithologique de Sempach).

Le Faucon crécerelle, espèce potentiellement menacée, c'est une espèce prioritaire pour une conservation ciblée ; figure sur la Liste Rouge des espèces menacée en Suisse. (Source Station ornithologique de Sempach).

Avec mes meilleures salutations

Président : Michel Beaud

